

ELECTIONS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
le 14 septembre 2012

Déclaration sur l'honneur
Candidat au Comité Directeur de la FFM

Je soussigné(e) :

déclare être candidat(e) au Comité Directeur de la FFM et à ce titre, ne pas être concerné(e) par les incompatibilités prévues à l'article 12.1 des statuts fédéraux :

- 1) Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- 2) Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- 4) Les personnes subordonnées à la fédération par l'intermédiaire d'un contrat de travail de quelque nature qu'il soit.

Si de telles relations existent au moment de leur élection, elles devront être résiliées par les intéressés dans les 4 mois qui la suivent, au plus tard.

Fait à le 1__.1__.12 2012

Signature :